

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Fusion des communes de Mont-Noble, Sion et Veysonnaz : lancement d'une étude de faisabilité

Durant cette première phase exploratoire, les trois communes vont dresser un état de situation et procéderont à une analyse multicritère afin de déterminer si les conditions d'une fusion sont réunies. La population sera associée à ces travaux. Une décision stratégique quant à la suite du processus sera prise au premier trimestre 2022.

Les travaux exploratoires en vue d'une possible fusion des communes de Mont-Noble, Sion et Veysonnaz ont débuté. Un comité de pilotage réunissant les présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des communes concernées a été mis sur pied en avril dernier. Une société de conseil spécialisée dans les fusions de communes accompagne ses travaux. Enfin, un chef de projet chargé de la coordination opérationnelle du projet a été nommé.

Durant cette première phase, les trois communes vont dresser un état de situation pour l'ensemble des prestations fournies ainsi que pour certains domaines transversaux. Une analyse multicritère sera ensuite effectuée afin de vérifier si les conditions d'une fusion sont réunies et si cette option fait sens pour les différentes parties. La population sera associée à ces travaux à travers la constitution de groupes de travail et d'ateliers participatifs. Ce dialogue permettra de cerner les attentes et les possibles réticences. L'étude de faisabilité en cours permettra aux exécutifs de se prononcer sur la poursuite ou non du processus de fusion. Une décision stratégique est attendue au premier trimestre 2022.

Pour encadrer la démarche, le Copil a adopté une charte de projet. Celle-ci définit le calendrier des travaux ainsi que les règles d'information mutuelle entre les communes. Le principe d'une fusion à zéro licenciement a été acté, de même que la mise sur pied d'une démarche participative et la garantie d'une information régulière sur l'avancée des travaux. Un point de situation a d'ailleurs été fait lors des assemblées primaires qui se sont tenues à Veysonnaz et à Mont-Noble les 15 et 16 juin et lors du plenum du conseil général de Sion du 15 juin.

Pour rappel, en début d'année, les exécutifs de Veysonnaz et de Mont-Noble ont déposé une demande d'étude de fusion auprès du conseil municipal de Sion. Celui-ci l'a acceptée. Le rapprochement avec les communes environnantes s'inscrit en effet dans l'intention stratégique de la Ville pour les 30 prochaines années. Sion envisage son développement à l'échelle régionale en tant que Capitale suisse des Alpes.

Sion, le 24 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Personnes de contact :

- Bernard Bruttin, président de Mont-Noble
079 204 34 00 ; president@mont-noble.ch
- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Patrick Lathion, président de Vevey
079 344 59 92 ; lathion@geosat.ch